



Le Département de la Savoie est gestionnaire d'une subvention globale Fonds Social Européen (FSE) dans le cadre du Programme Opérationnel National FSE « Emploi et inclusion en Métropole » 2014-2020. L'ingénierie de cette gestion est cofinancée par le FSE.

## INFOS PRATIQUES

### Les difficultés de la vie

#### Appel à projets - programmation FSE

- Lancement Appel à projets : 2 avril 2020
- Clôture Appel à projets : 31 mai 2020
- Service gestionnaire de cet appel à projets : Service des Affaires Agricoles et Européennes du CD73

Favoriser l'emploi et l'inclusion des personnes en situation ou menacées de pauvreté en Savoie avec le Fonds Social Européen (FSE).

Le programme opérationnel national FSE 2014-2020, validé par la Commission européenne le 10 octobre 2014 prévoit les possibilités d'intervention au titre de l'inclusion, en particulier à l'axe prioritaire N° 3 : « lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion » et la priorité d'investissement 3.9.1 - L'inclusion active, y compris en vue de promouvoir l'égalité des chances, la participation active et une meilleure aptitude à l'emploi.

En qualité de chef de file de l'inclusion, le Département gère l'enveloppe départementalisée du FSE inclusion, dans le cadre d'une subvention globale sur les années 2018-2019-2020 en cohérence avec le Pacte Territorial d'Insertion.

La prolongation de l'action du FSE est permise de manière transitoire pour une programmation jusqu'au 31 décembre 2020 pour une réalisation d'opérations entre le 1<sup>er</sup> janvier 2021 et le 31 décembre 2021.

**Ainsi, le Département mobilise le FSE au travers de plusieurs dispositifs d'insertion afin de favoriser l'emploi et l'inclusion des personnes en situation ou menacées de pauvreté en Savoie.**

### Le dispositif n°6 : Actions d'insertion permettant la levée des freins à l'emploi

C'est au titre de l'objectif spécifique « 3.9.1.1 - Augmenter le nombre de parcours intégrés d'accès à l'emploi des publics très éloignés de l'emploi en appréhendant les difficultés rencontrées de manière globale. », du Programme opérationnel national FSE, que le Département de la Savoie a décidé de réaffirmer sa politique d'insertion.

L'engagement dans un parcours professionnel et le retour à l'emploi ne peuvent s'effectuer que si un certain nombre de prérequis trouvent une solution.

Les actions soutenues au titre de ce dispositif doivent viser la levée des freins socioprofessionnels des personnes menacées ou en situation de pauvreté (public cible) pour permettre l'inscription dans une étape d'insertion ou dans un parcours dynamique de retour à l'emploi.

Il s'agit à travers ce dispositif de proposer une approche globale en travaillant sur l'ensemble des freins professionnels et sociaux qui entravent l'accès à l'emploi, et notamment :

- la remobilisation des personnes sur leur parcours,
- la mise en situation professionnelle,
- l'aide à la mobilité,
- l'accompagnement spécifique des populations marginalisées (gens du voyage, personnes rencontrant des difficultés de santé faisant obstacle à la reprise d'un travail...)

L'objectif est de soutenir la mise en œuvre de ce type d'action lorsque les solutions n'existent pas ou de manière insuffisantes sur le territoire et dès lors que ces actions s'inscrivent dans un parcours d'accompagnement vers l'emploi.

### Le dispositif n°7 : Accompagnement renforcé des publics vers et dans l'emploi

C'est au titre de l'objectif spécifique « 3.9.1.1 – Augmenter le nombre de parcours intégrés d'accès à l'emploi des publics très éloignés de l'emploi en appréhendant les difficultés rencontrées de manière globale. », du Programme opérationnel national FSE, que le Département de la Savoie a décidé de réaffirmer sa politique d'insertion.

Les actions soutenues doivent avoir pour objet l'accompagnement renforcé et individualisé des demandeurs d'emploi et personnes inactives (public cible) dans le cadre de parcours intégrés d'accès à l'emploi combinant des actions à vocations d'insertion professionnelle et des actions d'inclusion sociale via :



Le Département de la Savoie est gestionnaire d'une subvention globale Fonds Social Européen (FSE) dans le cadre du Programme Opérationnel National FSE « Emploi et inclusion en Métropole » 2014-2020. L'ingénierie de cette gestion est cofinancée par le FSE.

- L'accompagnement renforcé pour amener la personne à conduire un projet professionnel construit via un référent de parcours ;
- L'accompagnement des travailleurs non-salariés bénéficiaires des minimas sociaux à pérenniser et développer leur entreprise pour sortir de la pauvreté. En Savoie, les travailleurs indépendants représentent environ 9 % des bénéficiaires du rSa soumis à l'obligation des droits et devoirs. Ils interviennent sur des secteurs d'activités variés, avec de multiples statuts ce qui implique une importante hétérogénéité des situations. Les actions soutenues devront proposer une expertise technico-économique sur tous les volets de l'activité (juridique, comptable, commercial...).
- L'accompagnement et la sensibilisation à l'esprit d'entreprendre auprès des personnes en situation de pauvreté (jeunes dans les quartiers prioritaires...) dans un objectif de création d'activité de manière durable.
- Enfin des actions d'accompagnement vers l'emploi destinées aux femmes pour répondre aux problématiques spécifiques rencontrées (représentations stéréotypées, manque de qualifications, carrières irrégulières...).

## Dispositif 8 : le Développement de la responsabilité sociale des entreprises

C'est au titre de l'objectif spécifique « 3.9.1.2 - Mobilisation des employeurs et des entreprises dans les parcours d'insertion », du Programme opérationnel national FSE, que le Département de la Savoie a décidé de réaffirmer sa politique d'insertion. Le développement de la responsabilité sociale des entreprises est un enjeu majeur pour développer avec les acteurs institutionnels et économiques les parcours d'accès à l'emploi, l'activité et la formation.

Les objectifs poursuivis par le Département sont les suivants :

- \* promouvoir les clauses sociales comme outil d'insertion dans le parcours des personnes éloignées de l'emploi (public cible) à travers :
  - la mise en place et le développement des clauses sociales dans les marchés publics des collectivités locales savoyardes,
  - l'accompagnement des entreprises et des maîtres d'ouvrage et le suivi précis des personnes placées dans le cadre des clauses
- \* assurer l'animation du réseau des acteurs locaux utilisant cet outil d'insertion pour préserver la cohérence territoriale
- \* encourager des actions d'activation des réseaux d'entreprises dans le cadre de la Responsabilité Sociale des Entreprises de la part des entreprises en faveur de l'inclusion économique et sociale avec :
  - des actions de placement de personnes inscrites dans un parcours d'insertion sur le marché de l'emploi
  - des missions de rapprochement de la demande d'emploi avec l'offre en offrant un accompagnement adapté au salarié et également à l'entreprise lors de son recrutement
  - des actions de promotion des structures d'insertion par l'activité économique et de leurs salariés en favorisant la coopération entre les entreprises du secteur marchand et les structures d'insertion par l'activité économique afin de développer les liens avec les entreprises « classiques » et les réseaux d'entreprises et d'assurer la sortie vers l'emploi des salariés en insertion dans le droit commun.

## Le dispositif n°9 : Développement des projets de coordination et d'animation de l'offre territoriale d'insertion et d'innovation sociale territoriale en faveur de l'emploi

C'est au titre de l'objectif spécifique 3.9.1.3 - Développer les projets de coordination et d'animation de l'offre en faveur de l'insertion et de l'économie sociale et solidaire (ESS) du Programme opérationnel national FSE, que le Département de la Savoie a décidé de réaffirmer sa politique d'insertion.

Les actions soutenues doivent avoir pour objet l'accompagnement renforcé et individualisé des demandeurs d'emploi et personnes inactives (public cible) dans le cadre de parcours intégrés d'accès à l'emploi combinant des actions à vocations d'insertion professionnelle et des actions d'inclusion sociale via :



Le Département de la Savoie est gestionnaire d'une subvention globale Fonds Social Européen (FSE) dans le cadre du Programme Opérationnel National FSE « Emploi et inclusion en Métropole » 2014-2020. L'ingénierie de cette gestion est cofinancée par le FSE.

- l'animation, la coordination et la professionnalisation des acteurs de l'inclusion à travers la mise en œuvre du Pacte Territorial d'insertion

- des actions d'innovations sociales s'inscrivant dans une logique de solidarité sociale et territoriale. Pour répondre aux besoins et s'adapter au changement, il s'agira aussi de favoriser et de soutenir l'émergence de projets d'innovation sociale en faveur de l'emploi en impliquant les acteurs socio-économiques de proximité.

## Modalités pratiques :

Les demandes doivent être transmises sur le portail de dématérialisation des outils de gestion FSE, mis en place par le ministère de l'emploi de la formation professionnelle et du dialogue social, intitulé « Ma démarche FSE 2014-2020 ».

Cet appel à projets n'est pas ouvert aux opérations internes du Conseil Départemental de Savoie.

Les organismes ayant un projet pouvant s'inscrire dans ce cadre peuvent déposer une demande de subvention FSE à l'adresse suivante à partir du 2 avril 2020: <https://ma-demarche-fse.fr> et jusqu'au 31 mai 2020.

Afin de mobiliser du FSE, un cofinancement public ou privé est obligatoire. Le Département de la Savoie pourra apporter le cofinancement public nécessaire pour certaines opérations qui répondent aux orientations du programme départemental d'insertion, dans les limites du budget alloué et des priorités d'intervention retenues.

Toute demande de subvention devra s'inscrire en cohérence avec les priorités stratégiques élaborées dans le pacte territorial d'insertion, cadre stratégique de référence du FSE Inclusion.

Le service concerné du Département sera par ailleurs associé à l'instruction des dossiers.

**NB :** Cet appel à projets s'inscrit sous réserve du vote des crédits par le Conseil Départemental lors de la Décision Modificative.

## Attention!

Le FSE soutient les projets des organismes publics ou privés visant les priorités du programme opérationnel national FSE 2014-2020. Le FSE n'accorde pas d'aides individuelles.

Le Département ne prévoit pas de mobiliser de FSE sur la thématique de l'insertion par l'activité économique. La structuration organisationnelle de ces acteurs n'étant pas adaptée aux exigences de traçabilité du FSE.

Avant toute saisie de demande de subvention sur la plateforme en ligne, une prise de contact avec le service gestionnaire FSE est nécessaire pour un échange préalable sur le projet. Le FSE répond à de strictes obligations et exigences de gestion.

En effet, tout porteur de projet doit respecter des obligations particulières dans le cadre d'une opération financée par le FSE, à savoir : (liste non exhaustive)

- tenir une comptabilité séparée propre à l'opération, ou à mettre en œuvre une codification comptable spécifique qui permette le suivi de chaque transaction liée à l'opération;
- assurer la publicité communautaire;
- garantir la conservation de tous les documents relatifs aux dépenses conformément à l'art 72 (g) du règlement cadre;
- se soumettre aux contrôles nationaux et communautaires en découlant;
- collecter des indicateurs et suivi des participants.

Les structures bénéficiaires de subvention FSE doivent collecter les éléments relatifs aux indicateurs réglementaires communs de réalisation. Le cadre de performance pour l'axe 3 du programme opérationnel national « Lutter contre la pauvreté et promouvoir l'inclusion » est le nombre de demandeurs d'emplois entrés et le nombre de participants inactifs.

Le service gestionnaire FSE se réserve la possibilité de recourir à une option de coût simplifié (taux forfaitaire) appliqué sur le montant retenu des dépenses directes de personnel.

---

## Contact

Consulter [la fiche infos pratiques FSE](#) pour les modalités de demande de subvention.